

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES

EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2023

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

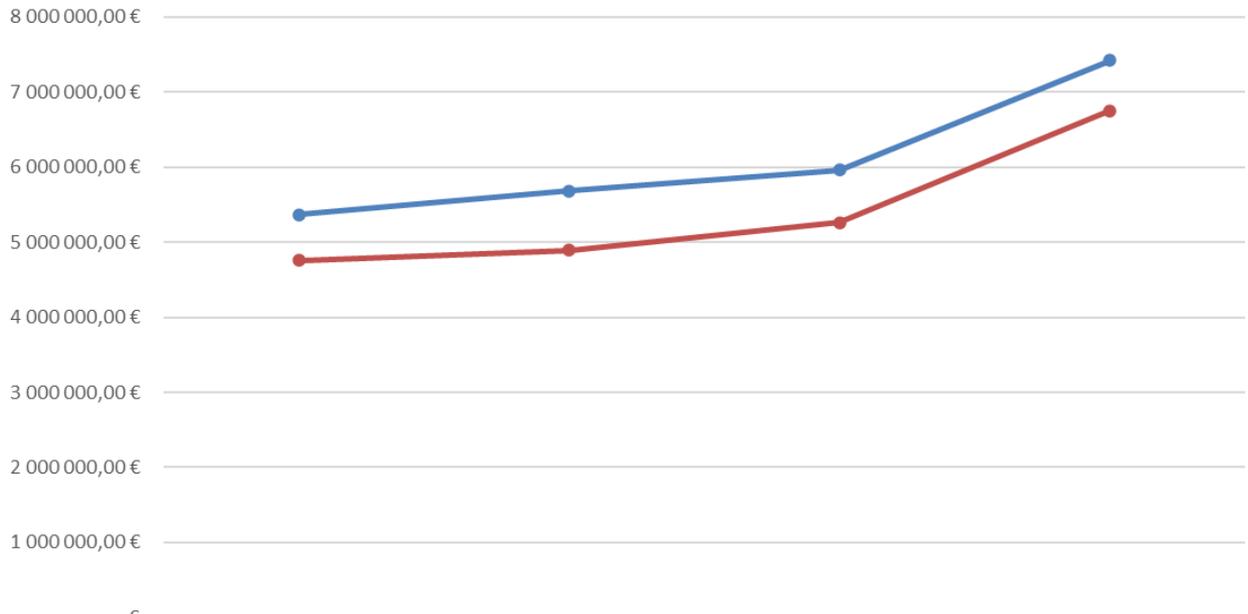
Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Pour mémoire, le budget primitif adopté le 09 février 2023 a fait l'objet d'un budget supplémentaire en date du 06 avril 2023 et de quatre décisions modificatives adoptées les 28 septembre, 16 novembre et 14 décembre 2023 ainsi que 11 janvier 2024 afin d'opérer des ajustements et virements de crédits aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

I. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement synthétiquement présentée ci-dessous montre un solde d'exécution (Recettes – Dépenses) à 674 K€ soit +412 K€ par rapport au prévisionnel du BP 2023 et une diminution de -34 K€ par rapport au CA 2022.

EFFET CISEAU



	2020	2021	2022	2023
RRF non retraitées	5 365 463,00 €	5 685 827,84 €	5 961 140,75 €	7 425 050,91 €
DRF non retraitées	4 760 802,00 €	4 896 926,06 €	5 264 136,53 €	6 750 787,54 €

RRF non retraitées DRF non retraitées

CFU 2023

Section de fonctionnement - Recettes

	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Recettes réelles	5 365 463,00 €	5 685 827,84 €	5 961 140,75 €	7 425 050,91 €	24,6%	1 463 910,16 €
chapitre 013 Atténuation de charges	129 238,00 €	198 585,57 €	75 472,14 €	162 762,57 €	115,7%	87 290,43 €
chapitre 70 Produits des services	284 864,00 €	393 567,51 €	290 618,30 €	702 342,94 €	141,7%	411 724,64 €
chapitre 73 Impôts et taxes	3 837 585,00 €	3 852 703,80 €	4 151 000,79 €	235 402,00 €		
chapitre 731 Imposition directe			- €	4 297 114,40 €		
chapitres 73 & 731 Impôts et taxes	3 837 585,00 €	3 852 703,80 €	4 151 000,79 €	4 532 516,40 €	9,2%	381 515,61 €
chapitre 74 Dotations et parti.	1 087 171,00 €	1 214 908,21 €	1 372 246,09 €	1 472 770,46 €	7,3%	100 524,37 €
chapitre 75 Autres produits de gestion	6 006,00 €	6 852,65 €	691,00 €	26 441,27 €	3726,5%	25 750,27 €
chapitre 76 produits financiers	- €	- €	- €	9 629,00 €		9 629,00 €
chapitre 77 produits exceptionnels	20 599,00 €	19 210,10 €	71 112,43 €	517 630,00 €	627,9%	446 517,57 €
chapitre 78 reprise sur amort prov				958,27 €		958,27 €
Recettes d'ordre	- €	- €	11 650,00 €	80,40 €		11 650,00 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre sect	- €	- €	11 650,00 €	80,40 €		11 650,00 €
R002	- €	100 000,00 €				
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 365 463,00 €	5 785 827,84 €	5 972 790,75 €	7 425 131,31 €	24,3%	1 452 340,56 €

Section de fonctionnement - Dépenses

	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Dépenses réelles	4 556 235,00 €	4 731 728,59 €	5 090 294,36 €	6 093 634,92 €	19,7%	1 003 340,56 €
chapitre 014 Atténuation de produits	105 250,00 €	76 588,01 €	63 413,30 €	69 171,94 €	9,1%	5 758,64 €
chapitre 011 Chg à caractère général	1 088 372,00 €	1 208 851,25 €	1 260 926,15 €	1 864 199,57 €	47,8%	603 273,42 €
chapitre 012 Chg de personnel	2 737 811,00 €	2 850 919,71 €	3 242 581,06 €	3 569 780,14 €	10,1%	327 199,08 €
chapitre 65 Autres charges de gestion courar	499 455,00 €	483 238,41 €	424 061,11 €	483 899,65 €	14,1%	59 838,54 €
chapitre 66 Charges Fin.	125 347,00 €	107 307,04 €	82 127,98 €	103 380,12 €	25,9%	21 252,14 €
chapitre 67 Charges except.	- €	4 824,17 €	1 398,97 €	741,80 €	-47,0%	657,17 €
chapitre 68 Dotations aux provisions	- €	- €	15 785,79 €	2 461,70 €	-84,4%	13 324,09 €
chapitre 022 Dép. imprévues	- €	- €	- €	- €		
Dépenses d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	278,0%	483 310,45 €
chapitre 023 Vir. Section invest	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre sect	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	278,0%	483 310,45 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 760 802,00 €	4 896 926,06 €	5 264 136,53 €	6 750 787,54 €	28,2%	1 486 651,01 €
<i>ratio rigidité RH</i>	<i>60,09%</i>	<i>60,25%</i>	<i>63,70%</i>	<i>58,58%</i>		
	4 430 888,00 €	4 619 597,38 €	4 990 981,62 €	5 987 051,30 €		
			708 654 €	674 343,77 €		34 310,45 €

Section d'investissement - Recettes

	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Recettes d'équipement	841 319,04 €	818 869,96 €	1 079 170,82 €	1 358 627,85 €	25,9%	279 457,03 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	441 319,04 €	118 844,96 €	198 370,82 €	858 627,85 €	332,8%	660 257,03 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	700 025,00 €	880 800,00 €	500 000,00 €	-43,2%	380 800,00 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €		
Recettes financières	1 001 553,41 €	874 532,21 €	881 486,94 €	946 504,66 €	7,4%	65 017,72 €
chapitre 10 & 1068 Dotations, fonds divers et réserv	883 142,41 €	777 065,21 €	798 726,94 €	891 273,66 €	11,6%	92 546,72 €
chapitre 024 Produits de cessions	- €	- €	- €	- €		
chapitre 27 Autres immo financières	118 411,00 €	97 467,00 €	82 760,00 €	55 231,00 €	-33,3%	27 529,00 €
Recettes d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	714 469,51 €	311,0%	540 627,34 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sect	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	278,0%	483 310,45 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €		57 316,89 €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	- €	- €	- €	- €		- €
R001			182 000,95 €	558 608,21 €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 047 439,45 €	1 858 599,64 €	2 316 500,88 €	3 578 210,23 €	54,5%	1 261 709,35 €
% EMPRUNT S/RECETTES	19,54%	37,66%	41,26%	16,56%	-6,60%	-29,44%

Section d'investissement - Dépenses

	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Dépenses d'équipement	1 384 525,78 €	758 430,95 €	1 128 282,57 €	3 945 549,27 €	249,7%	2 817 266,70 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 345,00 €	- €	- €	- €		
Compte 204 Subvention d'équipement versée	- €	31 347,00 €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	115 858,64 €	309 430,94 €	464 812,78 €	904 651,13 €	94,6%	439 838,35 €
chapitre 23 Immobilisations en cours	1 262 322,14 €	417 653,01 €	663 469,79 €	3 040 898,14 €	358,3%	2 377 428,35 €
Dépenses financières	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	655 194,86 €	16,9%	94 551,65 €
% Capital dette s/ dépenses hors	26,77%	40,61%	33,20%	13,69%		
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserv	- €	- €	- €	- €		- €
chapitre 13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	25 200,56 €		
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	629 994,30 €	12,4%	69 351,09 €
chapitre 020 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €		- €
Dépenses d'ordre	- €	- €	68 966,89 €	57 397,29 €	-16,8%	11 569,60 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sect	- €	- €	68 966,89 €	80 €	-99,9%	68 886,49 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €		57 316,89 €
D 001 Déficit reporté au BP	609 137,20 €	399 579,09 €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 499 907,75 €	1 676 598,69 €	1 757 892,67 €	4 658 141,42 €	165,0%	2 900 248,75 €

Pour mémoire, l'exercice 2022 avait été marqué par l'impossibilité de procéder aux rattachements de charges et de produits sur 2022 du fait de la gestion financière.

De fait, les exercices 2022 et 2023 connaissent un déport des charges et produits pour partie.

Lors de l'affectation du résultat 2022 afin de compenser l'impact des charges 2022 y compris le poids des coûts liés à l'électricités portés sur 2023, le Conseil Municipal avait porté à 200 K€ l'excédent de fonctionnement reporté.

Pour remettre en perspective les rattachements de charges et de produits et leurs impacts sur les exercices 2022 et 2023, le tableau ci-après présente les résultats avec la transposition des charges et produits sur les exercices en question.

A savoir les impacts suivants :

- rattachements de charges : 250 K€
- rattachements de produits : 184 K€

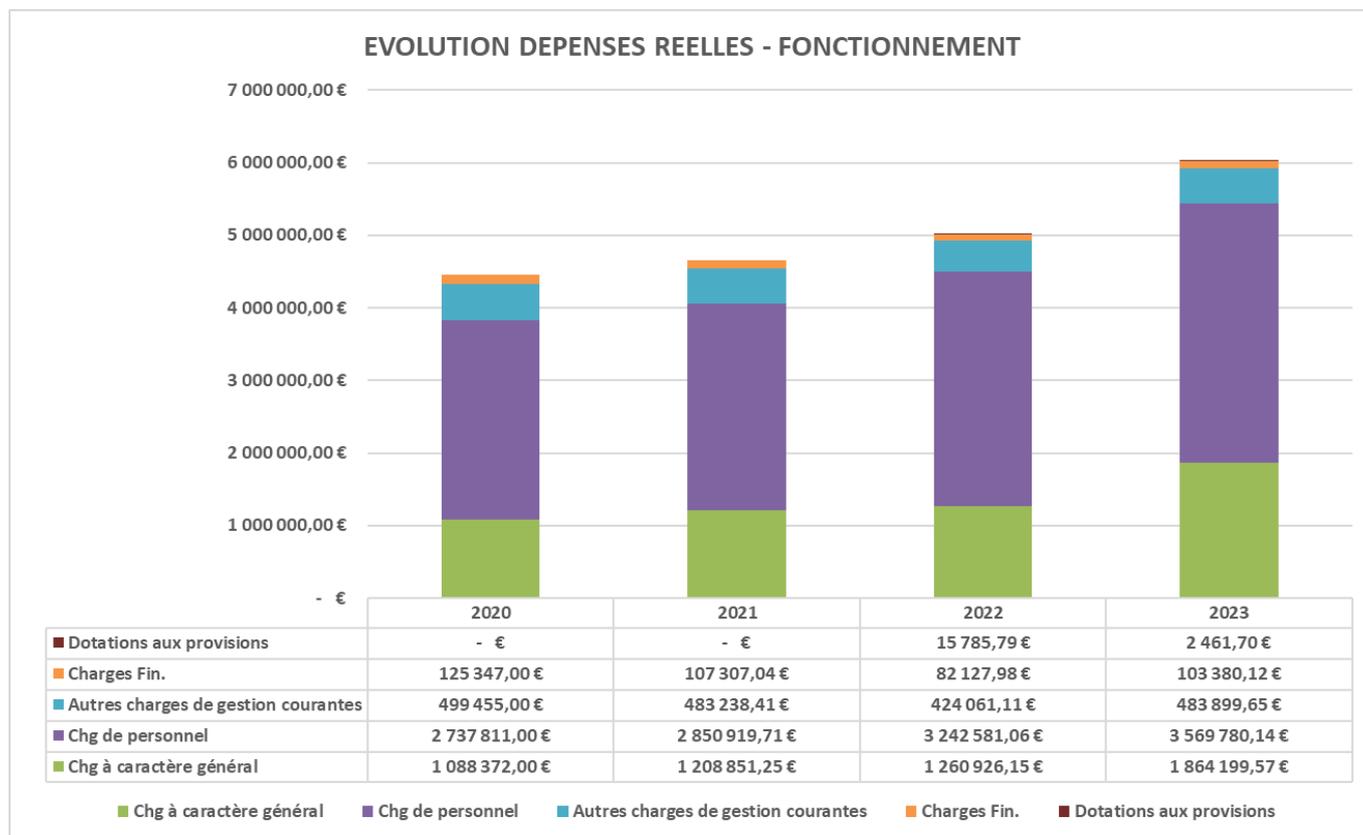
	RETROSPECTIVE			CFU		RATT 22	EVOL 23/22
	2020	2021	2022	2023			
Produits des services	284 864 €	393 568 €	390 618 €	602 343 €		100K€	54,20 %
Impôts et taxes	3 837 585 €	3 854 166 €	4 151 001 €	4 532 516 €			9,19 %
Dotations et participations	1 087 171 €	1 214 908 €	1 456 246 €	1 388 770 €		84K€	-4,63 %
Autres produits de gestion courante	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €			3726,52 %
Produits financiers	- €	- €	- €	9 629 €			
Autres recettes	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €			115,66 %
Produits exceptionnels	20 599 €	19 210 €	61 112 €	- €			-100,00 %
Total RRF hors cessions hors prod except	5 365 463 €	5 687 290 €	6 135 140 €	6 722 463 €		184K€	9,57 %
<i>Evol N-1</i>	<i>-2,10 %</i>	<i>6,00 %</i>	<i>7,87 %</i>	<i>9,57 %</i>			
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>			10 000 €	517 450 €			
Total Recettes fonctionnement	5 365 463 €	5 687 290 €	6 145 140 €	7 239 913 €			
<i>Evolution de CA/CA</i>	<i>-2,10 %</i>	<i>6,00 %</i>	<i>8,05 %</i>	<i>17,82 %</i>			
	2020	2021	2022	2023	RATT 22	EVOL 23/22	
Chg à caractère général	1 088 372 €	1 208 851 €	1 470 926 €	1 654 200 €	210K€	12,46 %	
Chg de personnel	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 940 €		10,10 %	
Atténuation de produits	105 250 €	76 588 €	73 413 €	59 172 €	10K€	-19,40 %	
Autres charges de gestion courante	499 455 €	483 238 €	454 061 €	453 900 €	30K€	-0,04 %	
Chg financières - 6615	- 1 541 €	- 1 424 €	694 €	6 335 €			
Provision	- €	- €	15 786 €	2 462 €			-84,41 %
Charges exceptionnelles	- €	4 824 €	- €	742 €			
Total DRF hors charges financières	4 429 347 €	4 622 997 €	5 257 462 €	5 746 750 €	250K€	9,31 %	
<i>Evolution de CA/CA</i>	<i>-0,31 %</i>	<i>4,37 %</i>	<i>13,72 %</i>	<i>9,31 %</i>			
Charges financières - intérêts	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €			17,16 %
Total Dépenses fonctionnement	4 556 235 €	4 736 553 €	5 340 295 €	5 843 795 €			9,43 %

Pour autant ces données n'ayant pu être reprises au titre du résultat de l'exercice 2022, il convient pour la comparaison de prendre les données telles que retenues aux comptes administratifs précédents pour la rétrospective.

Dans le cadre du présent rapport, la question des rattachements sera évoquée dans la pondération des ratios d'évolution 2022/2023 et 2023/2024.

A.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 6,09 M€ et augmentent de +19.7% (+1 000 K€) par rapport au CA 2022 ; pondéré à 9,43% si l'on prend en compte les impacts des rattachements de charges 2022.

Section de fonctionnement - Dépenses

	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Dépenses réelles	4 556 235,00 €	4 731 728,59 €	5 090 294,36 €	6 093 634,92 €	19,7%	1 003 340,56 €
chapitre 014 Atténuation de produits	105 250,00 €	76 588,01 €	63 413,30 €	69 171,94 €	9,1%	5 758,64 €
chapitre 011 Chg à caractère général	1 088 372,00 €	1 208 851,25 €	1 260 926,15 €	1 864 199,57 €	47,8%	603 273,42 €
chapitre 012 Chg de personnel	2 737 811,00 €	2 850 919,71 €	3 242 581,06 €	3 569 780,14 €	10,1%	327 199,08 €
chapitre 65 Autres charges de gestion courar	499 455,00 €	483 238,41 €	424 061,11 €	483 899,65 €	14,1%	59 838,54 €
chapitre 66 Charges Fin.	125 347,00 €	107 307,04 €	82 127,98 €	103 380,12 €	25,9%	21 252,14 €
chapitre 67 Charges except.	- €	4 824,17 €	1 398,97 €	741,80 €	-47,0%	657,17 €
chapitre 68 Dotations aux provisions	- €	- €	15 785,79 €	2 461,70 €	-84,4%	13 324,09 €
chapitre 022 Dép. imprévues	- €	- €	- €	- €		
Dépenses d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	278,0%	483 310,45 €
chapitre 023 Vir. Section invest	- €	- €				- €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre secti	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	278,0%	483 310,45 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 760 802,00 €	4 896 926,06 €	5 264 136,53 €	6 750 787,54 €	28,2%	1 486 651,01 €
ratio rigidité RH	60,09%	60,25%	63,70%	58,58%		
	4 430 888,00 €	4 619 597,38 €	4 990 981,62 €	5 987 051,30 €		
			708 654 €	674 343,77 € -		34 310,45 €

A.1.1 Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général enregistrent une augmentation majeure sur le résultat 2023 près de 47,80% avec + 603 K€ par rapport au CA 2022 ; pondéré à +12,46% (+183 K€) avec les rattachements de charges de 2022.

Les principaux postes de dépenses exposés sont :

Les achats de prestations de services ont augmenté de 22% + 56 K€ intégrant la restauration scolaire qui connaît une augmentation prévisionnelle de plus de 7,8% des prix des prestations sur un an mais également les dépenses relevant de l'Enfance Jeunesse (activités diverses ; tickets transport...). Dans ce cadre, la restauration scolaire connaît en année pleine un atterrissage à 280K€ pour 2023.

L'électricité est pour 2023 à 181 K€ avec un rattrapage 2022 du fait des rattachements de charges surtout sur le P2 (la maintenance) ; le poste connaît une évolution de +90% (+85K€).

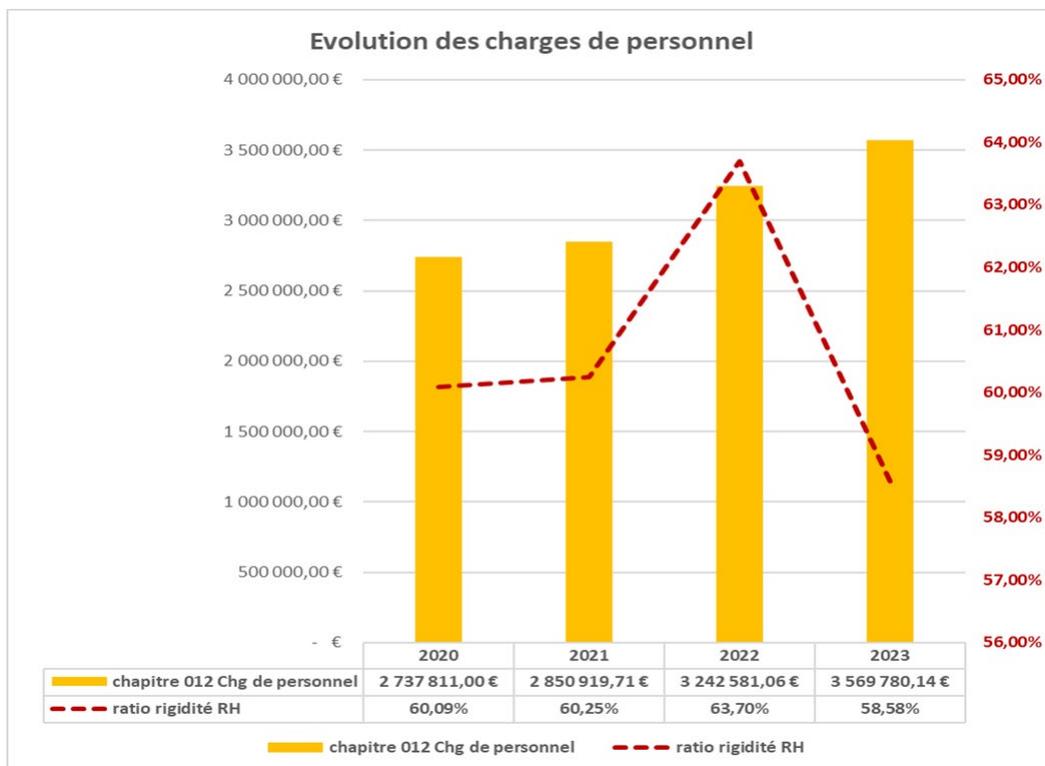
Le Gaz (chauffage urbain) a fait l'objet d'une problématique depuis plusieurs exercices de facturation de la part du prestataire. Après, un travail conséquent de la part des services et de l'AMO qui accompagne la commune, la facturation est à jour à près de 75 K€.

De manière générale, le chapitre 011 a été, sur les postes de dépenses inhérents aux achats courants, largement impacté par l'inflation (+7%) ainsi que les ruptures d'approvisionnement et augmentations de matière première notamment à l'instar du carburant qui passe à 26K€ sur 2023.

C'est un chapitre fortement impacté par l'absence des rattachements de charges sur 2022 près 210 K€.

A.1.2 Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel ont été impactées en 2023 avec une évolution du chapitre de +10% (+327K€) par rapport au CA 2022 soit un chapitre à 3 569K€ pour 2023.



(ratio de rigidité : part des dépenses des charges de personnels sur les dépenses réelles de fonctionnement)

Ce chapitre intègre en année pleine :

- le coût de l'évolution du point d'indice des agents communaux soit 90 K€ sur 2023 ;
- le versement mobilité, nouvelle cotisation employeur à 2% soit 27K€ ;
- l'intégration de deux agents à temps partiel pour l'Agence Postale Communale soit près 60 K€ par an et 6 K€ sur 2023 (le financement est à hauteur de près de 17 K€ par an ;
- la monétisation des comptes épargnes temps pour 12 K€ ;
- l'assurance statutaire (assurance couvrant les arrêts maladies) pour 100 K€ ;
- l'intégration en année pleine de l'Enfance Jeunesse + 327 K€ par rapport au CA 2022 qui n'intégrait que 160 K€ (septembre à décembre).

Concernant l'absentéisme, l'analyse des données 2023 met en exergue un taux d'absentéisme important qui perdure et qui fera l'objet de chantiers prioritaires pour 2024 et 2025 (analyse, plan de prévention des risques, ...).

L'accompagnement dans ce travail se fera avec l'appui des missions du CDG 76 dans l'analyse des causes de l'absentéisme ainsi que dans le travail de la prévention des risques de toutes natures.

Nombre d'heures travaillées en 2023	157 366,00
Nombre de jours travaillés en 2023	22 481
Nombre d'heures d'absence	23 142

	2022		2 023
	FSP	National : Collectivités*	FSP
Taux d'absentéisme médical général	15,64	9,5	14,71
Taux d'absentéisme maladie ordinaire	8,50	4,52	6,63
Taux d'absentéisme CLM/CGM/CLD/Dispo	6,92		7,04
Taux d'absentéisme Accident du travail	0,20	1,31	1,03
Taux de fréquence Accident du travail	6,81		19,06
Taux de gravité Accident du travail	0,22		1,03

*Cf Absentéisme dans les collectivités territoriales
 Maladie ordinaire et accident de travail
 Observatoire 2023 sur les données 2022 + Rapport MNT territorial

Les jours d'arrêts 2023 (3 306 jours d'arrêts) sont principalement :

- CMO (maladie ordinaire) pour 45,10 % ;
- Disponibilités d'office pour raisons médicales ou en attente de l'avis d'un expert pour 25,98%

Le contrat d'assurance statutaire couvrant les risques liés à l'absentéisme des agents communaux ne couvre plus l'absentéisme dû à la maladie ordinaire depuis 2023 (enveloppe estimée chaque année variant de 30K€ à + 40 K€).

Sur les autres causes d'absentéisme (aux décès, accidents de services, maladies imputables au service sans franchise et maladie de longue durée, longue maladie sans franchise), l'assurance est venue abondée en 2023 à des remboursements à hauteur de 145 K€.

Pour contenir les coûts, un travail plus fin et un non-remplacement est mis en place depuis septembre 2022 sauf pour les postes où un ratio d'encadrement est réglementairement imposé (crèche notamment).

Ainsi, la commune applique des délais de carences sur les postes des agents communaux en cas d'absentéisme. De plus, il est instauré dans la mesure du possible un remplacement interne entre services en fonction des compétences détenues par les agents municipaux à savoir CAP Petite Enfance par exemple pour permettre le remplacement d'une aide auxiliaire ou auxiliaire de puériculture à la Crèche par une ATSEM ou un animateur.

De fait, le recours à l'intérim a été minoré en privilégiant le recours au remplacement de fonctionnaire par voie contractuelle (en surcroît d'activités ou en remplacement de fonctionnaires absents).

Enfin, les choix opérés par le Conseil Municipal sur l'assurance statutaire permettent de financer à hauteur de 95 K€ des recrutements contractuels pour palier à des arrêts maladie ou des reclassements professionnels (delta entre la cotisation initialement projetée pour 2023 et la nouvelle cotisation 2023).

Une provision sera constituée en 2024 en part de financement de l'absentéisme de la maladie ordinaire, risque non couvert par le contrat d'assurance.

A.1.3 Evolution des charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges de gestion connaissent une évolution de +14,1% sur 2023 pondérée par les rattachements de charges à hauteur de 30K€ soit une évolution stable à 0,04%.

De plus, après concertation avec le SGC (Service de Gestion Comptable – ancienne trésorerie) les dépenses informatiques en Saas pointent sur le chapitre 65 et non plus sur le Chapitre 011. C'est ce volet qui a été impacté par les rattachements de charges non opéré en 2022.

- **Les subventions**

Après, une baisse notamment liée à l'arrêt de versement de subvention à l'association Cap Loisirs en fin 2022 ; les comptes 2023 s'élève à 207K€, soit une évolution de -26% par rapport au CA 2022.

- **Les contributions obligatoires**

Les contributions obligatoires ont évolué de + 53 K€ en 2023 avec la participation communale à la piscine intercommunale (investissement). La fiscalisation 2024 sortira du BP 2024 la charge inhérente au fonctionnement et à l'investissement.

A.1.4 Evolution des atténuations de produits (Chapitre 14)

Les atténuations de produits sont principalement constituées des pénalités « Loi SRU », des attributions de compensation à la Métropole Rouen Normandie et du FPIC.

Ce chapitre a été moins impacté par les rattachements de charges soit à hauteur de 10K€ au titre des attributions de compensations. Soit une évolution pondérée de -19,40% (-14K€) ; évolution négative due à la moindre charge des pénalités de la loi SRU. (10K€ en 2023 contre près de 24 K€ en 2022).

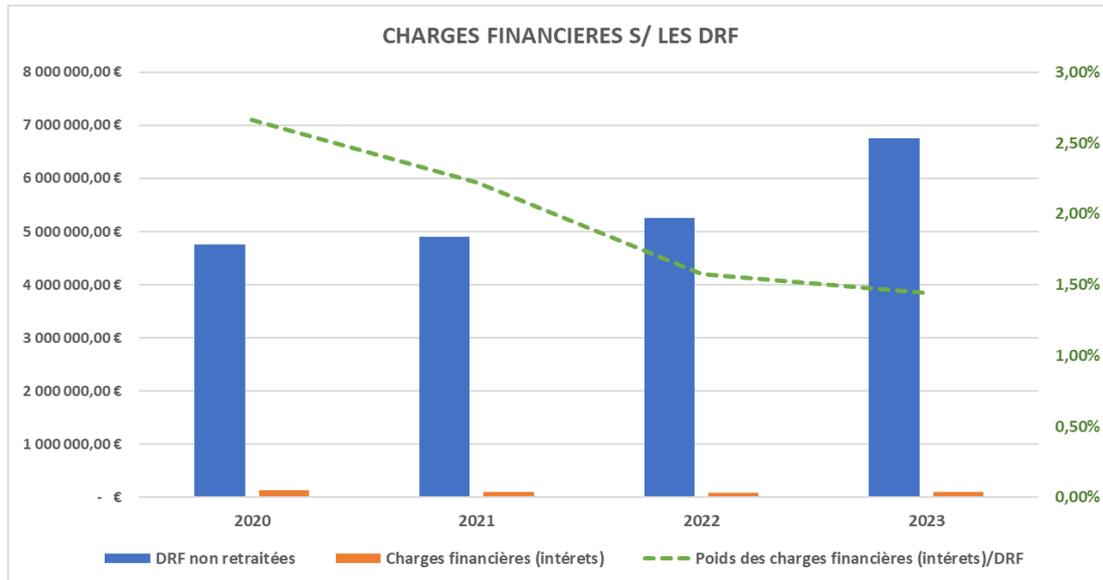
Les autres charges d'exploitation :

- **Les Charges Financières (chapitre 66)**

Les charges financières comprennent les intérêts de la dette, les ICNE ainsi que les intérêts de la ligne de trésorerie.

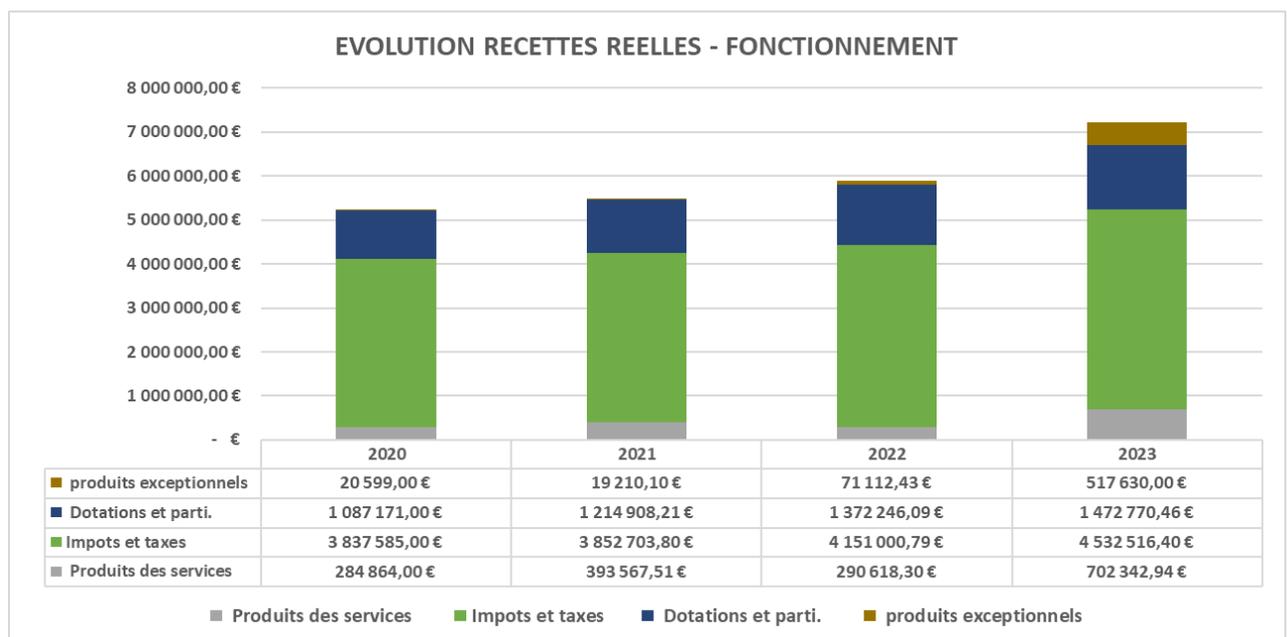
Les intérêts de la dette connaissent une augmentation de + 17,16% par rapport au CA 2022 mais marque un recul de 4,4% par rapport au BP 2023.

Globalement les charges financières restent minorées et représentent moins de -1,5% (à 1,44%) des dépenses réelles de fonctionnement.



A.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes de fonctionnement :



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 7,4 M€ et augmentent de +24,6% (+1,4 M€) par rapport au CA 2022 (incluant l'absence de reports de recettes en 2022 et 517 K€ de produits exceptionnels) ; soit 6,6 M€ (+11,68%).

Section de fonctionnement - Recettes

	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Recettes réelles	5 365 463,00 €	5 685 827,84 €	5 961 140,75 €	7 425 050,91 €	24,6%	1 463 910,16 €
chapitre 013 Atténuation de charges	129 238,00 €	198 585,57 €	75 472,14 €	162 762,57 €	115,7%	87 290,43 €
chapitre 70 Produits des services	284 864,00 €	393 567,51 €	290 618,30 €	702 342,94 €	141,7%	411 724,64 €
chapitre 73 Impôts et taxes	3 837 585,00 €	3 852 703,80 €	4 151 000,79 €	235 402,00 €		
chapitre 731 Imposition directe			- €	4 297 114,40 €		
chapitres 73 & 731 Impôts et taxes	3 837 585,00 €	3 852 703,80 €	4 151 000,79 €	4 532 516,40 €	9,2%	381 515,61 €
chapitre 74 Dotations et parti.	1 087 171,00 €	1 214 908,21 €	1 372 246,09 €	1 472 770,46 €	7,3%	100 524,37 €
chapitre 75 Autres produits de gestion	6 006,00 €	6 852,65 €	691,00 €	26 441,27 €	3726,5%	25 750,27 €
chapitre 76 produits financiers	- €	- €	- €	9 629,00 €		9 629,00 €
chapitre 77 produits exceptionnels	20 599,00 €	19 210,10 €	71 112,43 €	517 630,00 €	627,9%	446 517,57 €
chapitre 78 reprise sur amort prov				958,27 €		958,27 €
Recettes d'ordre	- €	- €	11 650,00 €	80,40 €		11 650,00 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre section	- €	- €	11 650,00 €	80,40 €		11 650,00 €
R002	- €	100 000,00 €	300 000,00 €	200 000,22 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 365 463,00 €	5 785 827,84 €	6 272 790,75 €	7 625 131,53 €	21,6%	1 352 340,78 €

A.2.1 Evolution des principales dotations et participations (Chapitre 74)

Dotations et participations (chapitre 74)

Le résultat 2023 met en exergue une évolution des participations de plus de 7,3% soit +100 K€ par rapport au CA 2022 et +10,85% soit + 144 K€ par rapport au BP 2023 ; ces résultats sont à pondérer avec les rattachements de produits avec une évolution portée à - 4.63% soit - 67 K€.

Ce chapitre comprend :

- la participation des organismes telle que la CAF augmente de 247K€ par rapport au CA 2022 en lien immédiat avec une reprise des activités liées à l'Enfance Jeunesse ;
- la légère augmentation de 38K€ de la DGF en lien avec les mesures gouvernementales exceptionnelles pour faire face à l'inflation ;

La DGF (dotation globale de fonctionnement)

Au titre des mesures exceptionnelles de 2023, la Dotation forfaitaire composante de la DGF n'a pas été écartée ce qui explique une légère stagnation des montants sur la projection 2023 à 438 K€.

Les compensations

Les dotations de compensation versées par l'Etat notamment au titre de la taxe foncière sur le bâti pour les locaux industriels connaissent une évolution de 8% en lien avec l'augmentation des bases.

Pour mémoire, il avait été évoqué un filet de sécurité à hauteur de 140K€ en 2023 ainsi que la possibilité de demander un acompte. La Commune n'a pas souhaité prendre cet acompte dans l'attente de la stabilisation des données par Bercy. Après notification en automne, la Commune de Franqueville-Saint-Pierre comme beaucoup d'autres communes n'a pas été retenue comme éligible.

Les participations (versements subventions CAF, Département

Métropole...)

En effet, la participation CAF abonde également au titre des activités péri et extrascolaires reprises en régie en juin 2022 et effectives en septembre 2022.

Rapporté avec l'intégration des rattachements de produits, l'évolution des participations CAF serait de +23%, près de 84K€ de participations n'ont pu être rattachées à l'exercice 2022.

Pour le périscolaire et l'extrascolaire, l'impact en année pleine est de 121K€ de subvention versée par la CAF avec le bonus territoire.

A.2.2 Evolution des contributions directes et de la fiscalité transférée

Les résultats 2023 des Chapitres 73 et 731 « Impôts et taxes » sont en hausse de +9,19% soit +381K€ par rapport au CA 2022 et +4,96% soit +214 K€ par rapport au BP 2023.

Les taxes sont à un niveau qui reste dynamique avec +29% + 39K€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité mais pondérées par des droits de mutation qui connaissent un recul de -16% soit - 47K€. Cette diminution sera encore perceptible en 2024 avec un recul pressenti à -24% au niveau national.

Le chapitre 731 « Imposition directe » connaît une augmentation de +8% (324 K€) par rapport au CA 2022 avec un effet conjugué de l'augmentation des taux de Foncier (bâti et non bâti) + 146K€ et d'une augmentation dynamique des bases fiscales de +7.1%.

A.2.3 Evolution des autres contributions directes (hors fiscalité directe) et des produits exceptionnels

▪ Les atténuations de charge

Les atténuations de charge comprennent notamment les remboursements au titre de l'assurance statutaire de la collectivité.

Elles connaissent une évolution de +116% soit +87K€ et une évolution de + 11,48% soit + 16 K€ par rapport au BP 2023. Le traitement régulier des arrêts de travail en lien avec notre assureur assure une régularité de traitement et de versement.

▪ Les produits de services

Les produits de services (restauration scolaire, crèche, périsco et extrascolaire, transport scolaire, spectacles...) connaissent une évolution au titre des résultats 2023 de +141% soit + 411K€ qui doit être pondérée en prenant en compte les rattachements 2022 à +54% soit +211 K€ sur 2023.

Les produits se décomposent ainsi :

- *Rattachements produits 2022 : 100 K€ ;*
- *Concessions cimetières : 9 K€ ;*
- *Spectacles : 23 K€ ;*
- *Multi accueil les 3 Pommes : 147 K€ ;*
- *Périscolaire : 110 K€ ;*
- *Extrascolaire : 104 K€ ;*
- *Restauration : 209 K€ ;*

Les nouvelles activités péri et extrascolaire hors subventions CAF génèrent des produits supplémentaires à hauteur de 224 K€.

▪ Les produits exceptionnels

A titre principal pour les produits exceptionnels l'année 2023 a été marquée par la cession d'immobilisations :

- la vente d'un terrain pour la construction d'un EHPAD pour 500 K€ ;
- la reprise de l'ancien poids lourd pour 16 200 € ;
- la reprise de l'ancien véhicule PM pour 1 250 €.

*

**

II. Section d'Investissement

Section d'investissement - Recettes						
	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Recettes d'équipement	841 319,04 €	818 869,96 €	1 079 170,82 €	1 358 627,85 €	25,9%	279 457,03 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	441 319,04 €	118 844,96 €	198 370,82 €	858 627,85 €	332,8%	660 257,03 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	700 025,00 €	880 800,00 €	500 000,00 €	-43,2%	380 800,00 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €		
Recettes financières	1 001 553,41 €	874 532,21 €	881 486,94 €	946 504,66 €	7,4%	65 017,72 €
chapitre 10 & 1068 Dotations, fonds divers et réserves	883 142,41 €	777 065,21 €	798 726,94 €	891 273,66 €	11,6%	92 546,72 €
chapitre 024 Produits de cessions	- €	- €	- €	- €		
chapitre 27 Autres immo financières	118 411,00 €	97 467,00 €	82 760,00 €	55 231,00 €	-33,3%	27 529,00 €
Recettes d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	714 469,51 €	311,0%	540 627,34 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre section	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	278,0%	483 310,45 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €		57 316,89 €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	- €	- €	- €	- €		- €
R001			182 000,95 €	558 608,21 €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 047 439,45 €	1 858 599,64 €	2 316 500,88 €	3 578 210,23 €		
% EMPRUNT S/RECETTES	19,54%	37,66%	41,26%	16,56%	-6,60%	-29,44%

Section d'investissement - Dépenses						
	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Dépenses d'équipement	1 384 525,78 €	758 430,95 €	1 128 282,57 €	3 945 549,27 €	249,7%	2 817 266,70 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 345,00 €	- €	- €	- €		
Compte 204 Subvention d'équipement versées	- €	31 347,00 €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	115 858,64 €	309 430,94 €	464 812,78 €	904 651,13 €	94,6%	439 838,35 €
chapitre 23 Immobilisations en cours	1 262 322,14 €	417 653,01 €	663 469,79 €	3 040 898,14 €	358,3%	2 377 428,35 €
Dépenses financières	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	655 194,86 €	16,9%	94 551,65 €
% Capital dette s/ dépenses hors or	26,77%	40,61%	33,20%	13,69%		
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	25 200,56 €		- €
chapitre 13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	25 200,56 €		- €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	629 994,30 €	12,4%	69 351,09 €
chapitre 020 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €		- €
Dépenses d'ordre	- €	- €	68 966,89 €	57 397,29 €	-16,8%	11 569,60 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre section	- €	- €	68 966,89 €	80 €	-99,9%	68 886,49 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €		57 316,89 €
D 001	Déficit reporté au BP	609 137,20 €	399 579,09 €	- €		- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 499 907,75 €	1 676 598,69 €	1 757 892,67 €	4 658 141,42 €	165,0%	2 900 248,75 €

A. Les Dépenses

Les dépenses d'investissement (hors RAR) représentent 4,6 M€ soit +165% (+2,9M€) par rapport au CA 2022 et -8,58% soit - 437 K€ par rapport au BP 2023 :

Section d'investissement - Dépenses					
	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22
Dépenses d'équipement	1 384 525,78 €	758 430,95 €	1 128 282,57 €	3 945 549,27 €	249,7%
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 345,00 €	- €	- €	- €	
Compte 204 Subvention d'équipement versées	- €	31 347,00 €	- €	- €	
chapitre 21 Immobilisations corporelles	115 858,64 €	309 430,94 €	464 812,78 €	904 651,13 €	94,6%
chapitre 23 Immobilisations en cours	1 262 322,14 €	417 653,01 €	663 469,79 €	3 040 898,14 €	358,3%
Dépenses financières	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	655 194,86 €	16,9%
% Capital dette s/ dépenses hors or	26,77%	40,61%	33,20%	13,69%	
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
chapitre 13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	25 200,56 €	
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	629 994,30 €	12,4%
chapitre 020 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'ordre	- €	- €	68 966,89 €	57 397,29 €	-16,8%
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre section	- €	- €	68 966,89 €	80 €	-99,9%
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €	57 316,89 €
D 001 Déficit reporté au BP	609 137,20 €	399 579,09 €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 499 907,75 €	1 676 598,69 €	1 757 892,67 €	4 658 141,42 €	165,0%

Les « restes à réaliser » RAR 2023 représentent 271 K€ (soit 29 K€ au titre du Chapitre 21 et 241K€ au titre du Chapitre 23) tels que présentés ci-après :

DEPENSES

n°OPE	Libellé	Mt.TTC
OPE 1590	RAR 2023 - ACHAT - HDV - VEGETAUX	2 667,01 €
OPE 1591	RAR 2023 - OPÉRATION - AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS - GABIONS PLACE RAGOT	1 800,00 €
OPE 1591	RAR 2023 - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - POTS DE FLEURS PLACE RAGOT	861,32 €
OPE 1597	RAR 2023 - OPÉRATION - ÉGLISE SAINT-PIERRE - CRÉATION D'UN PLANCHER AVEC ISOLATION PHONIQUE	2 457,00 €
OPE 1591	RAR 2022 - OPERATION - ENTRETIEN ET AMENAGEMENT CIMETIERES COMMUNAU	19 410,00 €
OPE 1586	RAR 2022 - INFORMATIQUE - CLES WINKEO	2 082,00 €
OPE 1502	RAR 2023 - OPERATION VIDEOPROTECTION - EXECUTION PHASE 2	109 652,00 €
OPE 1502	RAR 2023 - OPERATION VIDEOPROTECTION EXECUTION PHASE 1	78 080,65 €
OPE 1583	RAR 2020 - MOE ACCESSIBILITE	21 224,39 €
OPE 1583	RAR 2022 - BATIMENTS - TRAVAUX - DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE lot 1	11 079,00 €
OPE 1583	RAR 2022 - BATIMENTS - TRAVAUX - DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE lot 2	20 366,21 €
OPE 1583	RAR 2022 - BATIMENTS - TRAVAUX - DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE lot 3	1 348,14 €
		271 027,72 €

NB : Pour mémoire, les autorisations de programmes ne sont pas comptabilisées au titre des RAR. Leur financement doit être obligatoirement provisionné par lissage des crédits de paiement au titre du Budget et des diverses décisions modificatives.

Les AP en qualité d'engagements annuels votés par le Conseil Municipal (création, ajustements, révisions ou lissages) se suffisent à elles même et ne nécessitent pas l'établissement de restes à réaliser pour leur exécution. L'engagement a pourvoir aux crédits de paiement réside dans le cadre des délibérations qui sont présentées au Conseil Municipal.

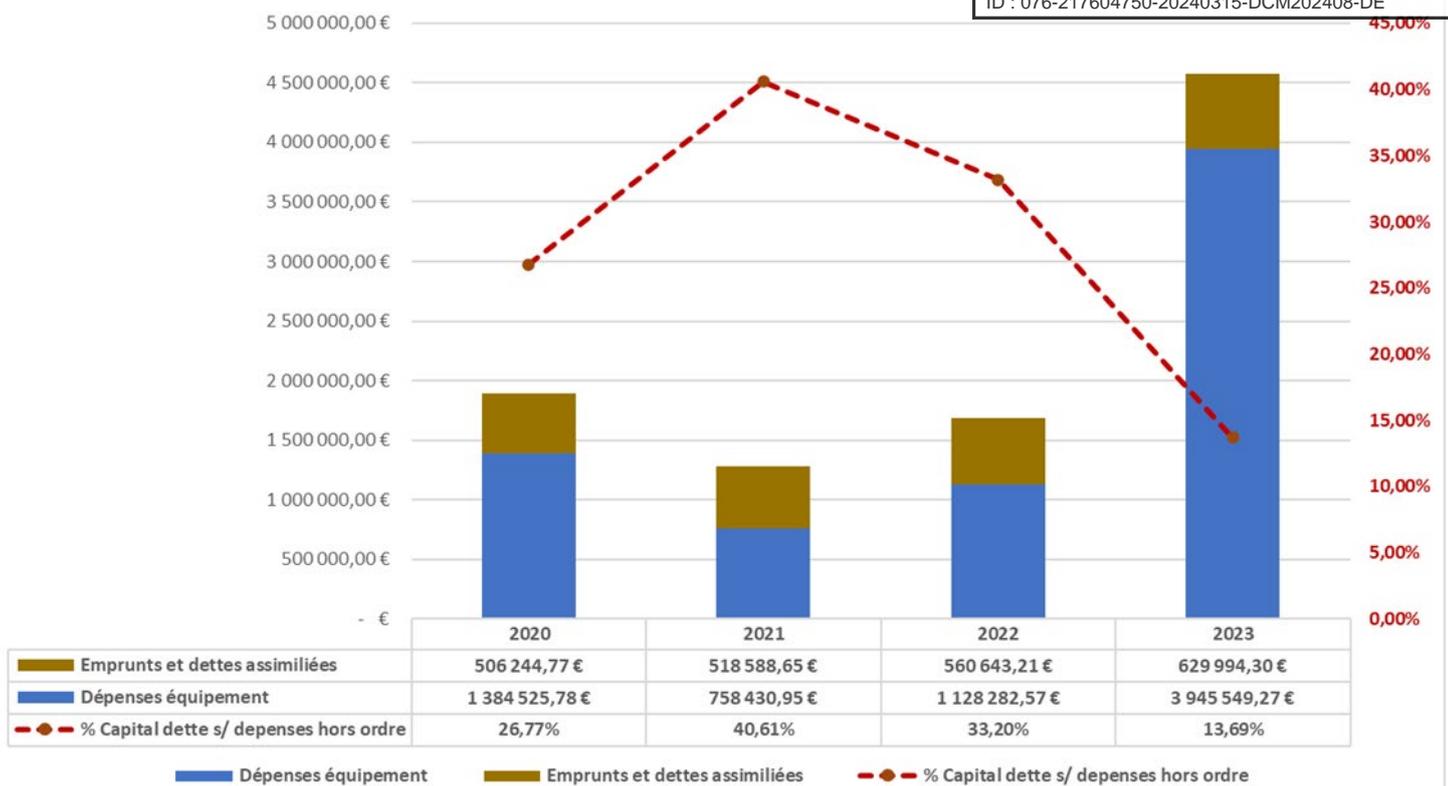
Les dépenses d'équipement à 3 945 K€ (soit les chapitres 21 et 23 « immobilisations corporelles » et « immobilisations en cours ») connaissent une augmentation de +249% +2 817K€ et un taux d'exécution à 90% des dépenses d'équipement sur 2023.

Le calendrier des différentes opérations impacte pleinement l'exercice 2023 sur le rythme du mandatement des crédits avec la finalisation des opérations suivantes :

- Réhabilitation Eglise Notre Dame ;
- Travaux du nouveau poste de Police Municipale ;
- Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury ;
- Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville et intégration de l'Agence Postale ;
- Renouvellement des véhicules communaux ;
- Implantation de la vidéoprotection phase 1.

☐ Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	399 421,85 €	2 082,00 €
☐ Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	88 535,31 €	2 082,00 €
Acquisition matériel téléphonie IP - VOIP	59 671,31 €	- €
Parc PC & vidéo proj - sites communaux	24 544,00 €	- €
Recherche Dev Site Internet	4 320,00 €	- €
Sécurité informatique - clés	- €	2 082,00 €
TERMINAL PVE - PM		
☐ Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	310 886,54 €	- €
Acquisition d'un PL & saleuse	239 280,00 €	- €
Acquisition d'un véhicule pour la PM	33 116,76 €	- €
Équipements divers (Services Techniques, Salles communales & Restauration scolaire)	34 158,38 €	- €
Opération Modernisation équipements communaux	4 331,40 €	- €
☐ Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	204 403,38 €	212 470,98 €
☐ Aménagements et entretien des espaces publics communaux	73 434,60 €	22 071,32 €
Aire de jeux	43 702,00 €	- €
Aménagements Place Ragot / N FLEURY	5 264,60 €	2 661,32 €
Entretien et aménagement cimetières	- €	19 410,00 €
Mobilier urbain (bancs - poubelles - panneaux affaires) & Abris vélos	24 468,00 €	- €
☐ Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	47 700,00 €	- €
Acquisition terrain CMS - création parc aire de jeux	47 700,00 €	- €
☐ Préserver la tranquillité des espaces publics	83 268,78 €	187 732,65 €
Vidéo protection	83 268,78 €	187 732,65 €
☐ Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	- €	2 667,01 €
Végétalisation - Aménagements extérieurs	- €	2 667,01 €
☐ Améliorer les conditions d'accueil des enfants	49 033,55 €	- €
☐ Modernisation des matériels et des équipements scolaires	24 920,70 €	- €
Mobilier crèche	1 471,80 €	- €
Parc PC & vidéo proj écoles	23 448,90 €	- €
☐ Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	1 320,00 €	- €
Serveurs informatiques écoles	1 320,00 €	- €
☐ Réhabilitation des équipements scolaires	12 600,00 €	- €
EPLL : Réhab rénov (diag, volet thermique, accessibilité, cantine, mise aux normes sanitaires, préau)	12 600,00 €	- €
☐ Sécurisation des sites scolaires et abords	10 192,85 €	- €
Rehaussement barrières		
Travaux bats scolaires sécu	10 192,85 €	- €
☐ Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	3 292 690,89 €	56 474,74 €
☐ Entretien des bâtiments communaux	120 579,05 €	- €
Chauffage P3	120 579,05 €	- €
☐ Mise en sécurité des bâtiments communaux	402 794,75 €	56 474,74 €
Accessibilité	157 150,70 €	54 017,74 €
Alarmes intrusions bats cmx - écoles	5 508,16 €	- €
Défibrillateurs	4 536,00 €	- €
Démolition des anciens ateliers municipaux	540,00 €	- €
Eglise N Dame : Mise en sécurité	235 059,89 €	- €
Eglise Saint Pierre	- €	2 457,00 €
☐ Réhabilitation des bâtiments communaux	2 769 317,09 €	- €
Complexe sportif : Réhabilitation (AP CP)	2 303 088,46 €	- €
Mairie : Réhabilitation thermique, accessibilité et restructuration locaux	303 384,85 €	- €
Mairie : Réhabilitation thermique, accessibilité et restructuration locaux : Cabine numérique	16 893,36 €	- €
Poste PM	130 474,86 €	- €
Total général	3 945 549,67 €	271 027,72 €

EVOLUTION DEPENSES INVESTISSEMENT



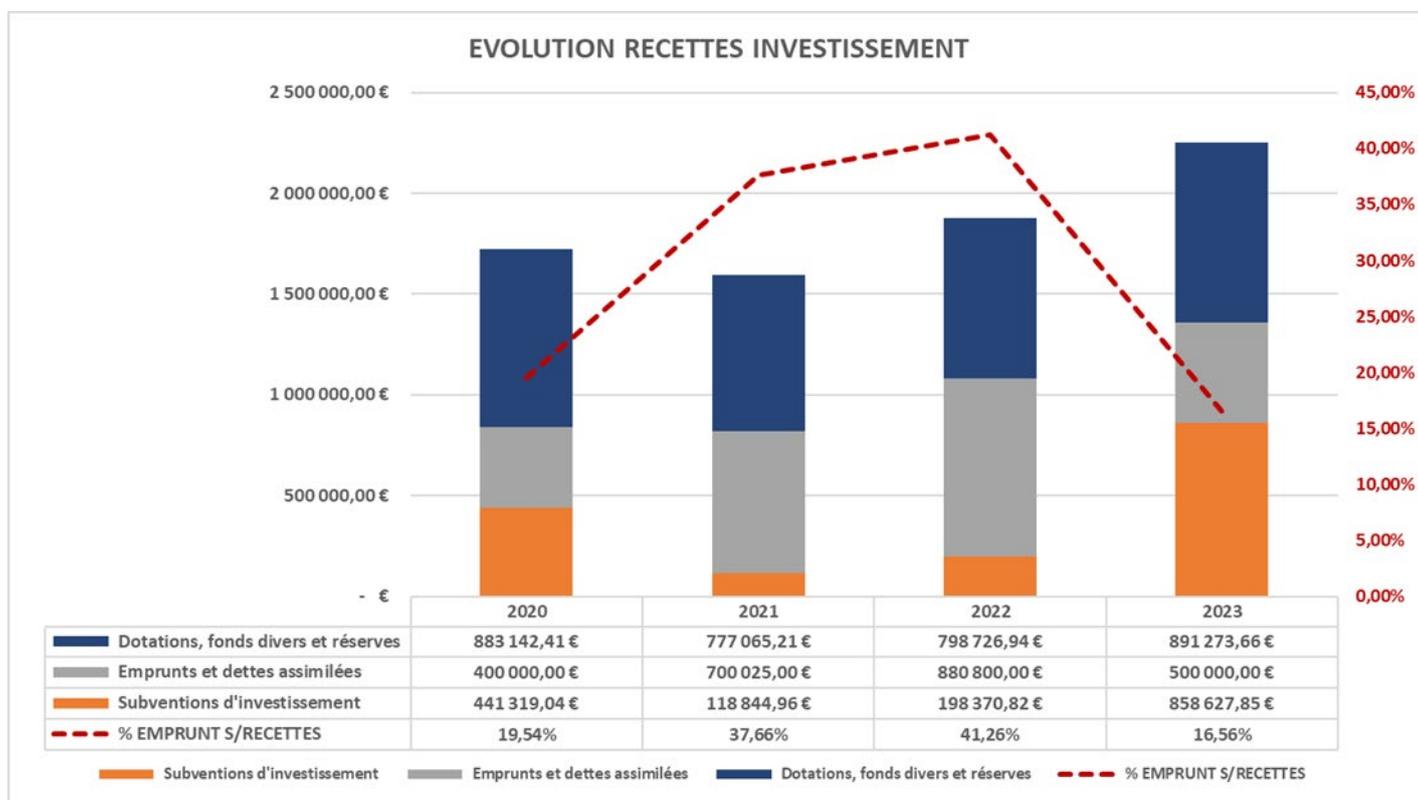
Le capital de la dette à rembourser ne représente que 13,69% des dépenses d'investissement en 2023.

B. Les Recettes

Evolution des recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement représentent 3,5 M€ hors RAR 2023 soit +54,5% (+1 261K€) par rapport au CA 2022 et -29,78% soit – 1 517K€ par rapport au BP 2023.

Section d'investissement - Recettes						
	2020	2021	2022	2023	évol CA 23/CA 22	
Recettes d'équipement	841 319,04 €	818 869,96 €	1 079 170,82 €	1 358 627,85 €	25,9%	279 457,03 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	441 319,04 €	118 844,96 €	198 370,82 €	858 627,85 €	332,8%	660 257,03 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	700 025,00 €	880 800,00 €	500 000,00 €	-43,2%	380 800,00 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €		
Recettes financières	1 001 553,41 €	874 532,21 €	881 486,94 €	946 504,66 €	7,4%	65 017,72 €
chapitre 10 & 1068 Dotations, fonds divers et réserves	883 142,41 €	777 065,21 €	798 726,94 €	891 273,66 €	11,6%	92 546,72 €
chapitre 024 Produits de cessions	- €	- €	- €	- €		
chapitre 27 Autres immo financières	118 411,00 €	97 467,00 €	82 760,00 €	55 231,00 €	-33,3%	27 529,00 €
Recettes d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	714 469,51 €	311,0%	540 627,34 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre section	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	278,0%	483 310,45 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €		57 316,89 €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	- €	- €	- €	- €		- €
R001			182 000,95 €	558 608,21 €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 047 439,45 €	1 858 599,64 €	2 316 500,88 €	3 578 210,23 €		
% EMPRUNT S/RECETTES	19,54%	37,66%	41,26%	16,56%	-6,60%	-29,44%



Les restes à réaliser 2023 en recettes représentent 700 K€ au titre des subventions d'équipement (DETR, DSIL, FACIL, CD76) notifiées en lien avec les opérations (Travaux Eglise Notre Dame, Accessibilité des bâtiments communaux, l'autorisation de programme Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury, l'opération Réhabilitation de l'Hôtel de Ville et les locaux de police municipale...).

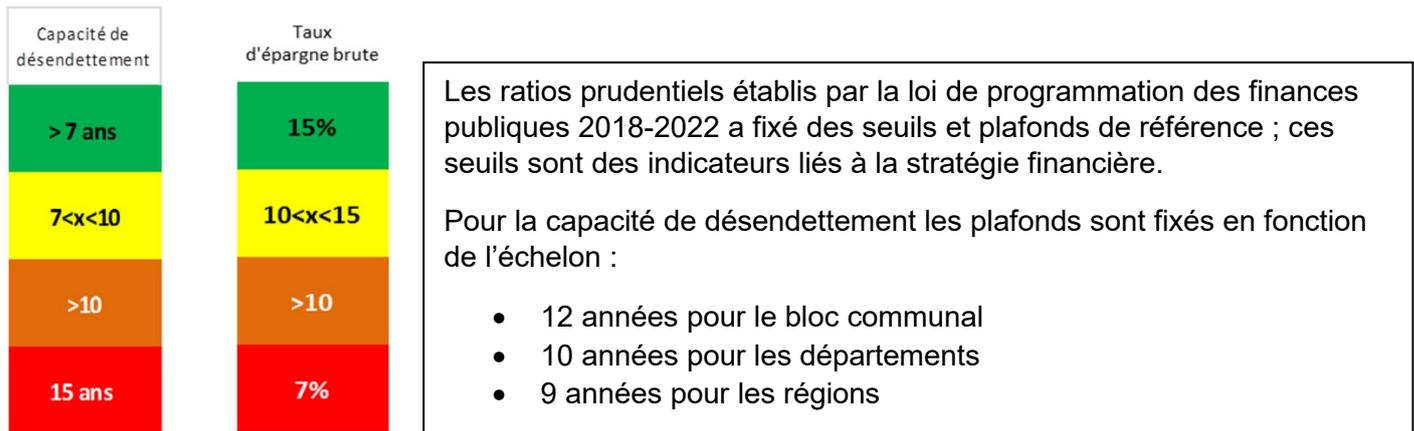
	Subventions versées	RAR 2023
1502		49 305 €
VIDEO PHASE 2 - engagé		25 305 €
ETAT - DETR		25 305 €
VIDEOPROTECTION - engagé		24 000 €
CD 76		24 000 €
1506	101 550 €	- €
CRECHE	101 550 €	- €
CAF	101 550 €	- €
1515	601 188 €	289 921 €
GYMNASSE N FLEURY - engagé	601 188 €	289 921 €
CD 76	100 800 €	25 200 €
ETAT - DETR	89 477 €	35 791 €
ETAT - DSIL	168 788 €	67 515 €
MRN - FACIL	242 123 €	161 415 €
1522	85 743 €	17 070 €
EGLISE NOTRE DAME - engagé	42 745 €	17 070 €
CD 76	42 745 €	17 070 €
EGLISE NOTRE DAME - engagé	42 998 €	- €
ETAT - DETR	42 998 €	- €
1581	28 952 €	213 048 €
CABINE CONNECTEE - engagé		7 039 €
MRN		7 039 €
MAIRIE		138 455 €
CD 76		68 455 €
LA POSTE		70 000 €
MAIRIE - engagé	28 952 €	67 554 €
ETAT - DETR	28 952 €	67 554 €
1583	20 326 €	56 401 €
ACC CIMETIERE - engagé	6 490 €	1 623 €
CD 76	6 490 €	1 623 €
ACC ECOLES - engagé	12 000 €	3 000 €
CD 76	12 000 €	3 000 €
ACC RAGOT - engagé	1 836 €	3 562 €
CD 76	1 836 €	3 562 €
ACCESSIBILITE PHASE 1		- €
CD 76		- €
ACCESSIBILITE - engagé		48 216 €
ETAT - DETR		48 216 €
1591		12 439 €
ALVEOLE + / ABRIS VELOS - engagé		12 439 €
MRN		12 439 €
1596		62 200 €
STADE VION - engagé		62 200 €
ETAT - DETR		62 200 €
*	20 869 €	- €
SOCLE NUMERIQUE ECOLES	20 869 €	- €
ETAT	20 869 €	- €
Total général	858 628 €	700 384 €

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »

Au titre des autres recettes, l'emprunt de 500 K€ souscrit en 2023 ne représente que 16.56% des recettes d'investissement.

L'autofinancement cumulé (recettes financières et recettes d'ordre) représentent 1 660 K€ soit près de 46% du financement de l'investissement hors résultat 2022 reporté.

III. Indicateurs et grands équilibres



A. Solde intermédiaire de gestion

Pour mémoire les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

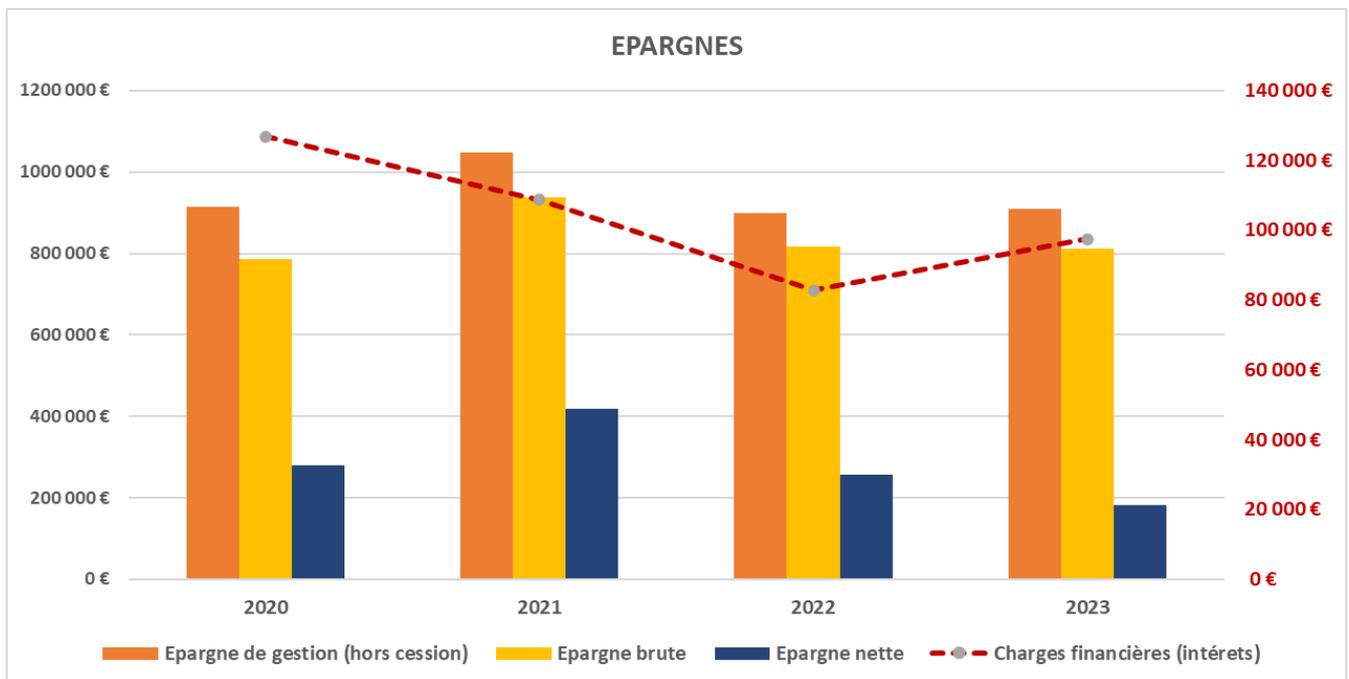
La CAF brute (épargne brute) permet à la commune de rembourser en priorité la dette en capital puis de financer l'investissement.

Quant à la CAF nette (épargne nette), elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

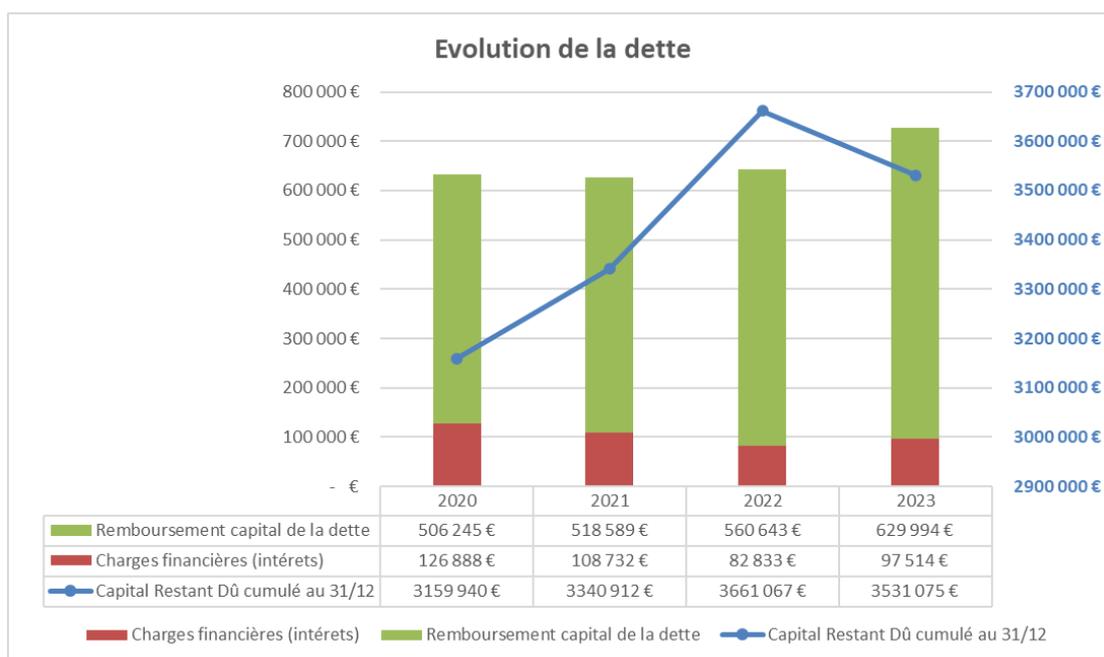
La CAF nette affiche un résultat à 182 K€ soit -28,68% par rapport au CA 2022.

La contraction temporaire des épargnes est la conséquence non seulement du contexte fortement inflationniste mais également des recettes qui accusent le coup d'un dynamisme en recul.

	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion (hors cession)	913 976 €	1 047 020 €	899 047 €	909 782 €
Charges financières (intérêts)	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €
Epargne brute	787 088 €	938 288 €	816 214 €	812 268 €
Taux d'épargne brute	14,67%	16,50%	13,69%	10,94%
Remboursement capital de la dette	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €
Epargne nette	280 843 €	419 700 €	255 570 €	182 274 €



B. La dette et la capacité de désendettement



La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par le montant de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales et permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

On considère sur une durée moyenne d'emprunt de 15 ans que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 12 ans.

La situation communale est très saine avec une capacité de désendettement à 4,35 années pour l'exercice 2023. La projection sur la fin de mandature projetée une capacité de désendettement à un niveau inférieure à celle de 2020.

	Rétrospective (CA)			2023	2024
	2020	2021	2022		
Dette en cours					
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	3 265 745,02 €	3 159 939,96 €	3 340 911,60 €	3 661 067,38 €	3 531 072,08 €
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	3 159 939,96 €	3 340 911,60 €	3 661 067,38 €	3 531 072,08 €	3 885 919,21 €
Ratio de désendettement	4,01	3,56	4,49	4,35	4,58

C. Les Ratios

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240315-DCM202408-DE

Ratios	Type de ratios	2020		2021		6299 hbs		6291 hbs
		2022		2023				
		Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	FSP
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	918	722 €	944	750 €	1 003	808 €	969 €
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	526	514 €	517	492 €	543	561 €	607 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 124	850 €	1 158	902 €	1 210	946 €	1 180 €
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	288	219 €	298	115 €	327	179 €	627 €
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	821	501 €	796	530 €	797	581 €	561 €
Dotation globale de fonctionnement / population	Ratios Légaux	154	74 €	154	71 €	153	64 €	70 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	57,53%	60,09%	57,63%	60,25%	57,05%	63,70%	58,58%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	89,28%	94,35%	88,73%	92,32%	89,73%	94,80%	91,87%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	25,59%	25,80%	25,68%	12,78%	27,01%	18,93%	53,14%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	73,04%	58,89%	68,72%	58,75%	65,83%	61,42%	47,56%

* Données Finance Active

* Ratios des strates (nationale et commune) données consolidées 2022

D. La synthèse de la qualité des comptes

La Commune de Franqueville-Saint-Pierre a souhaité s'inscrire dans une démarche d'amélioration et de fiabilisation de ses comptes. A cet effet, la Commune, après le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 et au Compte Financier Unique en expérimentation depuis cette même année, a inscrit à l'agenda 2024 en lien avec la DRFIP et le Conseiller aux Décideurs Locaux, un travail de fonds sur les champs relatifs aux opérations d'amortissements des immobilisations et à l'actif communal.

L'année 2023 montre une qualité des comptes qui s'améliore via l'Indicateur de Pilotage Comptable. L'IPC passe en 3 exercices constatés de 68,42% à 86,96%. (annexe en PJ)